

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

ACTE D'ENGAGEMENT

Le pouvoir adjudicateur :

CPAM de la Sarthe

178 Avenue Bollée

72033 LE MANS CEDEX 9

Acte d'Engagement : marché n°3-2026

Établi en application du Code de la commande publique et du CCAG Maîtrise d'Œuvre, relatif à :

**Mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de remplacement de l'éclairage de l'ensemble du site de la
CPAM de la Sarthe**

Procédure adaptée simple en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Date et heure limites de remise des offres : 26 juin 2026 à 12h00

POUVOIR ADJUDICATEUR

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Sarthe
178 avenue Bollée – 72 033 LE MANS CEDEX 9

Le maître d'ouvrage est représenté par :

Monsieur le Directeur de la CPAM de la Sarthe
Monsieur Pascal ROCHOIS, est la personne signataire du marché

Madame la Directrice de la Direction Comptable et Financière de la CPAM de la Sarthe
Madame CHESNEAU Sybille est la directrice comptable et financier assignataire des paiements.

Marché passé en application de l'arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés publics des organismes de sécurité sociale et renvoyant aux dispositions du code de la commande publique

- Articles L 2123-1, R 2123-1, R 2123 – 4 à 6, R 2131-12 et 13, R 2131-18

DATE DU MARCHE

MONTANT DU MARCHE

Prix HT : Euros HT

Prix TTC : Euros TTC

ARTICLE 1- CONTRACTANT

Le contractant est une **ENTREPRISE INDIVIDUELLE** - UTILISER LE FORMULAIRE - **A** -

Le contractant est une **SOCIETE** - UTILISER LE FORMULAIRE - **B** -

Le contractant est un **GROUPEMENT** - UTILISER LA FORMULE - **C**-

A

Je soussigné,

Agissant en mon nom personnel, domicilié à

Téléphone

Fax

Adresse-E-Mail @

Immatriculé(e) à l'INSEE

Numéro d'identité entreprise (SIREN)

Numéro d'établissement (SIRET)

Code d'activité économique principale (APE)

Numéro d'inscription au Registre du Commerce

Référence de l'inscription à un ordre professionnel

B

Je soussigné,

Agissant au nom et pour le compte de la société

Domiciliée

Téléphone

Fax

Adresse-E-Mail @

Immatriculé(e) à l'INSEE

Numéro d'identité entreprise (SIREN)

Numéro d'établissement (SIRET)

Code d'activité économique principale (APE)

Numéro d'inscription au Registre du Commerce

C

Nous soussignés,

M.

Agissant en mon nom personnel, domicilié à

Agissant comme

☐ Mandataire ou ☐ Membre du groupement

Groupement

☐ Conjoint ou ☐ Solidaire

Tél./Fax.

Adresse-E-Mail

@

Immatriculé(e) à l'INSEE

Numéro d'identité entreprise (SIREN)

Numéro d'établissement (SIRET)

Code d'activité économique principale (APE)

Numéro d'inscription au Registre du Commerce

- ✓ Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (CCP) en date du **22 mai 2026** et des documents qui y sont mentionnés,
- ✓ Après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus aux articles R 2142-1 à 2, R 2142-5 à 14, R 2142-3 à 4, R 2143-3, R 2143-16 du code de la commande publique.
- ✓ Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs (ou aux torts exclusifs de la Société pour laquelle j'interviens) que je ne tombe pas (ou que la Société ne tombe pas) dans aucun des cas mentionnés aux articles L 2141-1 à 11 du code de la commande publique,

☐	M'ENGAGE, Sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus
--------------------------	--

☐	NOUS ENGAGEONS (en cas de groupement), Sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus
--------------------------	--

À exécuter la mission de maîtrise d'œuvre dans les conditions ci-après définies.

ARTICLE 2 - PROPOSITION FINANCIERE

Les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire basé sur les conditions économiques du mois précédent celui de la date limite de remise des offres soit **mai 2026** (appelé mois zéro).

Elle résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération et comprend les éléments de mission de maîtrise d'œuvre définis à l'article 1.6 du CCP.

Calcul de la rémunération provisoire

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le Maître d'ouvrage : Co = € HT

Le taux de rémunération de la mission de base est de %

Le forfait provisoire de rémunération est fixé à : € HT

€ TTC (Le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat étant de %)

Soit Euros TTC.
(En toutes lettres)

Décomposition de la rémunération du maître d'œuvre par élément de la mission

	Tranche ferme			Tranche conditionnelle		
Missions	% du Total	Prix € HT	Prix € TTC	% du Total	Prix € HT	Prix € TTC
Mission DIAG	... %	€ HT	€ TTC	... %	€ HT	€ TTC
Mission AVP	... %	€ HT	€ TTC	... %	€ HT	€ TTC
Mission PRO	... %	€ HT	€ TTC	... %	€ HT	€ TTC
Mission EXE	... %	€ HT	€ TTC	... %	€ HT	€ TTC
Mission ACT	... %	€ HT	€ TTC	... %	€ HT	€ TTC
Mission DET	... %	€ HT	€ TTC	... %	€ HT	€ TTC
Mission AOR	... %	€ HT	€ TTC	... %	€ HT	€ TTC
TOTAL mission de base	100%	€ HT	€ TTC	100%	€ HT	€ HT
MISSIONS COMPLEMENTAIRES (le cas échéant)						
Mission OPC		€ HT				€ TTC
Total du marché		€ HT				€ TTC

Le forfait définitif est arrêté dès que le coût prévisionnel Co est établi dans les conditions précisées à l'article 3.2 du CCP.

Modalités de rémunération

Le forfait de rémunération est rendu définitif selon les dispositions de l'article 3.2 du CCP.

La part attribuée à chaque cotraitant est fixée dans l'article 3 du présent acte d'engagement

ARTICLE 3 - PAIEMENTS

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

1^{er} contractant

Compte ouvert au nom de

Sous le numéro

Clé RIB

Banque

Code banque

Code guichet

☐ J'accepte l'avance à laquelle je peux éventuellement prétendre, conformément à l'article 15 du CCP.

☐ Je refuse de percevoir l'avance à laquelle je peux éventuellement prétendre, conformément à l'article 5-1 du CCP.

2^{ème} contractant

Compte ouvert au nom de

Sous le numéro

Clé RIB

Banque

Code banque

Code guichet

☐ J'accepte l'avance à laquelle je peux éventuellement prétendre, conformément à l'article 15 du CCP.

☐ Je refuse de percevoir l'avance à laquelle je peux éventuellement prétendre, conformément à l'article 5-1 du CCP.

3^{ème} contractant

Compte ouvert au nom de

Sous le numéro

Clé RIB

Banque

Code banque

Code guichet

☐ J'accepte l'avance à laquelle je peux éventuellement prétendre, conformément à l'article 15 du CCP.

☐ Je refuse de percevoir l'avance à laquelle je peux éventuellement prétendre, conformément à l'article 5-1 du CCP.

Important : toute case non renseignée vaut renonciation à l'avance.

Répartition par cotraitant

Tranche ferme

Missions	% du Total	Répartition par cotraitant			Total global HT
MISSIONS DE BASE		PART DE ...	PART DE ...	PART DE ...	
Mission DIAG	... %				
Mission AVP	... %				
Mission PRO	... %				
Mission EXE	... %				
Mission ACT	... %				
Mission DET	... %				
Mission AOR	... %				
TOTAL mission de base	100 %				
MISSIONS COMPLEMENTAIRES (le cas échéant)					
Mission OPC					
Total					

Tranche conditionnelle

Missions	% du Total	Répartition par cotraitant			Total global HT
MISSIONS DE BASE		PART DE ...	PART DE ...	PART DE ...	
Mission DIAG	... %				
Mission AVP	... %				
Mission PRO	... %				
Mission EXE	... %				
Mission ACT	... %				
Mission DET	... %				
Mission AOR	... %				
TOTAL mission de base	100 %				
MISSIONS COMPLEMENTAIRES (le cas échéant)					
Mission OPC					
Total					

ARTICLE 4 – SOUS-TRAITANCE (dans les limites de l'article 1.4 du CCP)

Indiquer suivant le cas :

- ☐ Pour l'exécution du marché, je n'envisage pas de recourir à un ou plusieurs sous-traitants,
☐ Les annexes n°.....au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que
☐ J'envisage
☐ Nous envisageons

De faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance, le montant des prestations sous traitées, indiqué dans chaque annexe, constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la notification du marché.

Le montant total des prestations que ☐ 'envisage
☐ Nous envisageons

De sous-traiter conformément à ces annexes est de :Euros

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant que

- ☐ J'envisage
☐ Nous envisageons

De faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé leur acceptation à la personne représentant le pouvoir adjudicateur ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) présenter en nantissement.

DESIGNATION DU SOUS- TRAITANT	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA PRESTATION TVA INCLUSE	MENTION DE L'AGREMENT ⁽¹⁾

ARTICLE 5 – DELAI DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article R 2192-10 du code de la commande publique, le délai global maximum de paiement est de 30 jours.

A l'expiration du délai de paiement, le Titulaire a droit, sans qu'il ait à les demander, au versement des intérêts moratoires et à l'indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement dans les conditions prévues aux articles L 2192-13 et R 2192-31 à 36 du code de la commande publique.

⁽¹⁾ A compléter par le Maître d'ouvrage. L'agrément emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

ARTICLE 6 – DELAIS D'EXECUTION

Le marché débute à la notification du marché et se termine à la fin du délai de garantie de parfait achèvement. L'objectif est un achèvement des travaux au **31 juillet 2028 maximum** soit un délai global d'exécution de : **27 mois** ;

Les délais d'exécution des documents d'étude et du dossier des ouvrages exécutés sont les suivants :

DIAG	4 semaines
AVP	3 semaines
PRO	1 semaines
EXE	2 semaines
ACT (rapport d'analyse)	2 semaines
VISA (<i>le cas échéant</i>)	2 semaines (à compter de la transmission des plans par les entreprises)
AOR (DOE)	2 semaines

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 7 du CCP.

ARTICLE 7 – ORDRE DE DEMARRAGE

La notification du présent acte d'engagement vaut Ordre de Service pour le démarrage du chantier.

ENGAGEMENT DU CONTRACTANT

LE PRESENT ACTE D'ENGAGEMENT EST FAIT EN UN SEUL ORIGINAL

A

LE

Mention manuscrite « lu et approuvé »

SIGNATURE *du (ou des) contractants*

REPONSE DE LA CPAM DE LA SARTHE

LA PRESENTE OFFRE EST ACCEPTEE

A

Le

LE DIRECTEUR DE LA CPAM DE LA SARTHE

NOTIFICATION DU MARCHÉ

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire (*dans ce cas le titulaire signera la formule ci-dessous*). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception (*dans ce cas, l'avis de réception daté et signé par le titulaire sera collé ci-dessous*)

Remise contre récépissé

Reçu à titre de notification une copie certifiée
conforme du présent marché

A Le.....
Signature du Titulaire

Remise par lettre RAR

Réception par le Titulaire de la copie certifiée
conforme le

(Accusé de Réception Postal ci-dessous)

ANNEXE 1 – Nantissement ou cession de créance

*** Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément aux articles L 313-23 à L 313-34 du Code monétaire et financier facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne :

☐ La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres).

.....

☐ La partie des prestations évaluées à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....

Et devant être exécutées par En qualité de :

☐ Titulaire

☐ Co traitant

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire (*si plusieurs comptables assignataires sont prévus, l'acheteur fournit autant de certificats de cessibilité qu'il y a de comptables en précisant sur chaque document le nom du comptable auquel il doit être remis. Chaque document ne mentionne que la part de la créance totale que le comptable auquel il est transmis est appelé à mettre en paiement (articles R2191-46 à R2191-53 du code de la commande publique)*) :

A,

le

Signature